



STT

CIUSSS NIM-CSN



Contribution de l'employeur à notre assurance collective

		Rangements 1 à 11	Rangements 12 à 28
assurée seule	Cotisation employeur avant convention 2020-2023	137.76\$	62.36\$
	Cotisation employeur suite à l'entente de principe 2020-2023	413.28\$	187.08\$
	Économie annuelle	275.52\$	124.72\$
assurée pour elle-même et ses personnes à charge	Cotisation employeur avant convention 2020-2023	345.43\$	155.76\$
	Cotisation employeur suite à l'entente de principe 2020-2023	1036.29\$	467.28\$
	Économie annuelle	690.86\$	311.52\$

♦ Les contributions de l'employeur sur l'assurance collective serait effective si l'entente de principe 2020-2023 est adoptée

